

Conditions générales Camping-car Ranger C28

Pour un voyage entre le 01/04/2022

et le 31/03/2023

HORAIRES, JOURS D'OUVERTURE ET CONDITIONS DE LOCATION

Attention nuit de repos obligatoire sur le sol américain avant de prendre le camping-car.
Les dates et horaires de fermeture des centres de location sont susceptibles de changer.

Départs/Retours :

Les départ se font entre 13:00 et une heure avant la fermeture du centre de location.
Les retours se font de 8:00 à 11:00.

Horaires des centres de location :

- d'avril à septembre : du lundi au samedi de 8:00 à 17:00, et le dimanche de 8:00 à 16:00
- d'octobre à mars : tous les jours de 9:00 à 16:00

Certains centres de location ont des heures d'ouverture restreintes :

Dallas, Bellingham (Seattle) et New-York sont fermés le dimanche toute l'année. Denver, Miami, Chicago, San Diego et Salt Lake City sont fermés les samedis et dimanches toute l'année. Bellingham (Seattle) :

- fermé les samedi et dimanche du 1er octobre 2022 au 31 mars 2023.
- fermé tous les jours du 25 janvier 2022 au 5 février 2022. New York : fermé les samedis et dimanches du 1er octobre 2022 au 31 mars 2023.

Les centres de location sont fermés les jours fériés suivants : 1er janvier 2022 (Jour de l'An), 17 avril 2022 (dimanche de Pâques), 30 mai 2022 (Memorial Day), 4 juillet 2022 (Independence Day), 25 juillet 2022 (Pioneer Day : Salt Lake City uniquement), du 4 au 6 septembre 2022 (Burning Man : San Francisco uniquement), 5 septembre 2022 (Labor Day), 24 novembre 2022 (Thanksgiving), 24 et 25 décembre 2022 (Noël), 31 décembre 2022 (New Year's Eve), 1er janvier 2023 (Jour de l'An).

Durée minimale de location : La durée minimale de location est de 7 nuits.

Âge minimum et permis de conduire : les conducteurs doivent être âgés de 21 ans minimum. Toute personne souhaitant conduire doit être présente le jour du départ avec son permis de conduire et son passeport pour être inscrit sur le contrat de location et signer.

Nous recommandons aux locataires de se munir d'une traduction du permis de conduire national ou d'un permis de conduire international. Dans tous les cas, le locataire doit fournir son permis de conduire national valide au moment de la prise en charge.

CAUTION

Un dépôt de garantie de 1 000 \$US est exigé au moment du départ (dépôt supplémentaire de 250 \$US pour la location d'un kit Wifi/GPS ou d'un GPS).

Veillez noter que le dépôt de garantie s'effectue **uniquement par carte de crédit**, comme Visa, MasterCard ou American Express, les règlements en espèces, les cartes prépayées ou les cartes de débit ne seront pas acceptés. Le montant sur la carte de crédit est bloqué avec un solde créditeur suffisant pour couvrir le montant. Au retour, à condition que le véhicule de location soit rendu propre à l'intérieur, non endommagé et à l'heure, cette retenue est levée.

LES PLUS, PLUS, PLUS DES MODÈLES RANGER...

Flotte : une gamme complète de véhicules récréatifs à travers le pays dont certains modèles offrent des extensions coulissantes. Les modèles sont très récents (2021-2023) et ultramodernes : auvent, TV, lecteur CD/DVD et également lits superposés pour les classe A.

Agréments : chaque location offre de multiples commodités, y compris la climatisation pour le conducteur et la cabine, une cuisine complète, une extension de l'espace habitable lorsque le camping-car est garé (slide-out), un générateur et d'autres encore à découvrir.

Assistance routière : une équipe est joignable 24h/24, 7j/7.

JOUR J...

Les véhicules peuvent être récupérés entre 13:00 et une heure avant la fermeture du centre de location. **La prise en charge du véhicule est longue** car l'équipe sur place vous présente les concepts généraux de l'utilisation d'un camping-car et des conseils de sécurité, ainsi que vos responsabilités en matière d'entretien et d'utilisation.

Vous ne pourrez pas récupérer votre véhicule le jour même de votre arrivée en provenance d'un vol transcontinental. Nous vous recommandons de passer la première nuit dans un hôtel ou un motel de l'aéroport.

Tous les conducteurs doivent être présents lors de la prise en charge du camping-car et doivent présenter leur permis de conduire complet en cours de validité, leur passeport et signer le contrat de location. Les photocopies ne seront pas acceptées.

...ET LE DERNIER JOUR

Les retours se font entre 8:00 et 11:00 à la date de retour convenue.

Veuillez prévoir jusqu'à une heure pour effectuer l'inspection et la documentation.

Le véhicule doit être restitué propre avec des réservoirs de carburant et propane pleins, un réservoir d'eaux usées vide et propre, des réservoirs d'eaux grises vides (le cas échéant) et **dans le même état qu'au départ**, sinon des frais seront facturés.

CONDITIONS GENERALES

Le contrat de location proprement dit, quelle que soit la manière dont la réservation et le règlement de la location ont été exécutés, met en présence la société propriétaire de la flotte appelée « le loueur » et la personne signant le contrat appelée « le locataire ». La prise en charge du véhicule par le locataire implique l'acceptation sans réserve des conditions générales de location suivantes.

Utilisation du véhicule : le locataire s'engage à faire un usage prudent et normal du véhicule, à ne l'utiliser que pour ses besoins personnels, et à ne pas sous louer, ni transporter des personnes à titre onéreux. Le conducteur doit veiller avec le plus grand soin, aux niveaux d'eau et d'huile du véhicule. Le locataire s'interdit à participer à tout match, course, rallye ou autre compétition de quelque nature que ce soit, ainsi qu'à des essais ou préparations. Il s'engage à ne pas utiliser le véhicule à des fins illicites ou autres que celles prévues par le constructeur, et à ne pas surcharger le véhicule loué en transportant un nombre de passagers supérieur à celui indiqué sur la carte grise du véhicule. Le locataire s'engage à ne pas atteler de remorque ou de véhicule similaire, à n'apporter aucune modification au véhicule.

HORAIRE, DEPART, RETOUR

Horaires

Les dates et horaires de fermeture des centres de location sont susceptibles de changer.

Heures d'ouverture :

- d'avril à septembre : du lundi au samedi de 8:00 à 17:00, et le dimanche de 8:00 à 16:00
- d'octobre à mars : tous les jours de 9:00 à 16:00

Certains centres de location ont des heures d'ouverture restreintes :

- Dallas, Bellingham (Seattle) et New-York sont fermés le dimanche toute l'année.
- Denver, Miami, Chicago, San Diego et Salt Lake City sont fermés les samedis et dimanches toute l'année.
- Bellingham (Seattle) : fermé les samedi et dimanche du 1er octobre 2022 au 31 mars 2023. Fermé tous les jours du 25 janvier 2022 au 5 février 2022.
- New York : fermé les samedis et dimanches du 1er octobre 2022 au 31 mars 2023.

Jours fériés et événements spéciaux :

Les bureaux seront fermés pour les jours fériés ou les événements spéciaux ci-dessous. Aucune réservation ne sera acceptée pour la prise en charge ou le retour à ces dates, sans exception.

Les centres de location sont fermés les jours fériés suivants : 1er janvier 2022 (Jour de l'An), 17 avril 2022 (dimanche de Pâques), 30 mai 2022 (Memorial Day), 4 juillet 2022 (Independence Day), 25 juillet 2022 (Pioneer Day : Salt Lake City uniquement), du 4 au 6 septembre 2022 (Burning Man : San Francisco uniquement), 5 septembre 2022 (Labor Day), 24 novembre 2022 (Thanksgiving), 24 et 25 décembre 2022 (Noël), 31 décembre 2022 (New Year's Eve), 1er janvier 2023 (Jour de l'An).

Départ

La prise en charge du véhicule s'effectue après 13h00, sous réserve que le véhicule soit prêt.

L'heure limite de prise en charge des véhicules est fixée à une heure avant l'heure de fermeture officielle du centre de location.

Aucun remboursement n'est possible si le locataire vient chercher son véhicule après la date de départ réservée.

Orientation des locataires

Les locataires reçoivent une visite d'orientation complète du véhicule, y compris sur les responsabilités des locataires

en matière d'entretien et d'utilisation. L'orientation consiste en une vidéo de 30 minutes en anglais, allemand, espagnol ou japonais présentant les concepts généraux de l'utilisation d'un camping-car et des conseils de sécurité, ainsi qu'une visite personnelle du camping-car par un instructeur qualifié.

Des manuels d'utilisation sont fournis en anglais et en allemand. En outre, les locataires reçoivent du centre de location un annuaire régional des terrains de camping et une carte de localisation indiquant les supermarchés et les stations-services les plus proches.

Retour

La restitution du véhicule se fait entre 8h00 et 11h00. Une pénalité horaire sera appliquée pour les retours après 11h00 sans autorisation préalable de la station de location.

Aucun remboursement n'est possible si le locataire met fin à la location avant la date de retour prévue, quelle que soit la raison du retour anticipé.

Abandon d'un véhicule de location

Les véhicules de location ne peuvent pas être restitués en dehors des heures d'ouverture des centres de location. Toute tentative de restitution du véhicule de location en dehors des heures d'ouverture est considérée, selon les conditions du contrat de location, comme un abandon du véhicule de location. L'abandon du véhicule de location est soumis à une amende de \$1000 à \$5000, en plus de tous les frais annexes qui pourraient être dus pour les kilomètres parcourus, le remplissage du réservoir de carburant, la vidange et le nettoyage des réservoirs d'eaux usées, le nettoyage et/ou les dommages. Les locataires perdront également le dépôt de garantie.

Transferts : le loueur n'assure pas de transfert depuis ou vers le centre de location.

Caractéristiques véhicules

Les capacités d'occupation indiquées pour chaque véhicule ne sont que des recommandations et ne signifient pas que le même nombre d'adultes, d'adolescents, d'enfants peuvent être confortablement logé et de manière équivalente. Les caractéristiques et les commodités sont représentatives et peuvent être modifiées, ajoutées ou supprimées sans préavis. La taille des lits varie d'une unité à l'autre et ne peut être garantie. Les plans ou les modèles spécifiques varient au sein d'une catégorie et ne peuvent être réservés ou garantis.

De la même manière, la longueur des véhicules varie dans chaque catégorie. Des modèles ou des longueurs bien spécifiques ne peuvent être réservés ou garantis.

Tous les types de véhicule peuvent ne pas être disponibles dans tous les centres de location, tout au long de l'année.

ASSURANCES ET EXCLUSIONS

Assurance et couverture

Assurance responsabilité civile : (incluse dans le tarif journalier)

L'assurance responsabilité civile couvre une collision avec un tiers au cas où le locataire est en faute. L'assurance ne comporte pas de franchise, elle protège le loueur jusqu'à \$1 000 000 et le locataire jusqu'aux limites légales (couverture minimale de responsabilité obligatoire de chaque État qui peut être modifiée par l'État à tout moment sans préavis).

SLI : (assurance responsabilité civile complémentaire)

La couverture optionnelle de l'assurance responsabilité civile complémentaire offre au locataire une protection accrue en matière de limite de responsabilité. La SLI protège le locataire et tout conducteur autorisé figurant sur le contrat de location jusqu'à \$1 000 000 en cas de dommages causés à des tiers.

Couverture VIP Premium : (incluse dans le tarif journalier)

L'assurance VIP premium comprend une couverture tous risque et collision pour le véhicule loué, avec une franchise de \$1 000 par incident.

Le dépôt de garantie est de \$1 000 (autorisé sur une carte de crédit).

Elle comprend, sans s'y limiter, les éléments suivants :

- "automobiliste non assuré" dans le cas où le locataire est impliqué dans un accident avec un conducteur non assuré ;
- dommages accidentels au véhicule (faute du locataire ou d'un tiers) ;
- dommages au pare-brise, aux vitres ou aux pneus ;
- vol et incendie du véhicule ;
- vandalisme.

Aucune couverture d'assurance n'est fournie (responsabilité civile ou assurance tous risque et collision) lors de voyages dans des zones non autorisées y compris, mais sans s'y limiter, la Vallée de la Mort (de juin à septembre), les centres-villes de New York, Montréal et Québec (Canada), le Nord du Canada, la route de l'Alaska, l'Alaska.

Option Zéro Franchise (ZDO)

Lors d'une location standard, le locataire est responsable de toute perte ou de tout dommage au véhicule, quelle qu'en soit la cause et la personne responsable, jusqu'à \$1000 par incident. L'option Zéro Franchise réduit à \$0 la responsabilité du locataire, en cas d'accident, pour les dommages causés au véhicule de location (sauf indications contraires ci-dessous et dommages non-couverts). L'option Zéro Franchise n'est pas obligatoire. Le locataire peut souscrire à l'option Zéro Franchise aussi bien à l'avance qu'au centre de location.

L'option Zéro Franchise n'est pas une assurance, elle ne fait que réduire la responsabilité financière du locataire si le véhicule loué est endommagé ou volé. La suppression de la franchise est effective à condition que le locataire ne soit

pas en infraction avec le contrat de location.

L'option Zéro Franchise ne s'applique si :

- le locataire utilise le véhicule en violation du contrat de location ;
- le locataire omet de retirer les clés ou de verrouiller toutes les portes, les fenêtres et que le véhicule est volé ;
- le locataire omet d'avertir immédiatement le centre de location et la police en cas d'incident ;
- la loi locale ou nationale applicable ne le permet pas.

Protection interruption de vacances : (VIP)

Si le séjour du locataire sont interrompues par une panne mécanique du véhicule (hors collision et/ou dommages causés par d'autres personnes ou par le locataire) pendant plus de 12 heures ouvrables après avoir signalé l'incident au loueur, le locataire sera remboursé du montant le plus élevé entre :

(1) le tarif journalier brut

(2) les frais de chambre d'hôtel jusqu'à \$25 par personne et par nuit et les frais de location de voiture jusqu'à \$50 par jour par véhicule jusqu'à un maximum de \$1 500 par voyage.

Les équipements de confort défectueux tels que radio, télévision, lecteurs DVD et CD, Bluetooth, USB, GPS, générateur, batteries, climatiseur, réfrigérateur, chauffage, chauffe-eau, régulateur de vitesse, auvent, slide-out, etc. ne sont pas considérés comme des pannes mécaniques et sont exclus des frais de remboursement. Ce dernier n'est possible que sur présentation de justificatifs appropriés.

Dommmages non couverts

Aucune couverture d'assurance responsabilité civile, tous risque ou collision n'est fournie et le client a l'entière responsabilité juridique et financière en cas de :

- Dommages à l'intérieur du véhicule ;
- Dommages corporels, d'objets personnels et de biens ;
- Transport d'un nombre de passagers supérieur au nombre de ceintures de sécurité disponibles ;
- Dommages intentionnels ou délibérés causés par le locataire ou ses invités ;
- Dommages causés au véhicule par l'abus ou le détournement pour des activités illégales ;
- Dommages pour lesquels le locataire est accusé par les autorités locales d'avoir été négligent ;
- Dommages causés par le gel, par exemple d'un véhicule non hivernisé, ou la surchauffe du véhicule ou des systèmes ;
- Conduite du véhicule sans contrat de location, ou en violation du contrat de location ;
- Dommages et accidents causés par le conducteur sous l'influence de l'alcool, de drogues ou de toute autre substance réglementée ;
- Dommages et blessures causés par la négligence des procédures d'utilisation appropriées, par exemple un type ou une qualité de carburant incorrecte, le non-respect des niveaux d'huile ou de liquide de refroidissement, de la pression d'air, etc., par la surcharge du véhicule et/ou le dépassement de la capacité de remorquage légale (la limite de remorquage est de 1 500 livres avec un équipement approprié - les remorques, bateaux ou véhicules fermés ne sont pas autorisés) ;
- Dommages au véhicule ou aux biens d'un tiers liés à l'attitude du locataire faisant preuve d'une négligence grave ou d'un manquement délibéré au respect des lois et règles locales ou en faisant fi de bon sens ;
- La conduite du véhicule par toute personne ne remplissant pas les conditions d'âge indiquées dans les documents de location, dans les conditions de location, ne figurant pas sur le contrat de location ou ne possédant pas de permis de conduire original valide ;
- Dommages et pertes dus à une utilisation "hors route" du véhicule, ou causés lors de voyages dans ou à travers des zones réglementées, suite à un guidage GPS incorrect, voyageant dans des zones non autorisées, y compris mais non limitées au Mexique, aux centres-villes de New York, Montréal et Québec (Canada) (voir la section "Restrictions de voyage").

En cas de sinistre, le loueur n'agira pas en tant qu'expert pour toute assurance tierce souscrite par le locataire.

RÈGLES GÉNÉRALES

Locataire et conducteurs

- Le locataire (titulaire d'une carte de crédit) doit être âgé d'au moins 21 ans et être en possession d'un permis de conduire valide et d'un passeport.
- Le locataire et tous les conducteurs supplémentaires doivent être présents lors de la prise en charge du véhicule de location et signer le contrat de location. Il n'y a pas de frais pour les conducteurs supplémentaires.
- Les conducteurs autorisés doivent être âgés d'au moins 21 ans et être en possession d'un permis de conduire et d'un passeport en cours de validité et figurer sur le contrat de location.
- Un permis de conduire international est vivement recommandé.
- Une carte de crédit telle que Visa, MasterCard, Amex (pas de cartes de débit/d'ATM telles que EuroCard) avec un crédit disponible est nécessaire pour tous les frais payés au comptoir. Les espèces ou les chèques de voyage ne sont pas acceptés.

Dépôt de garantie

Un dépôt de garantie de \$1 000 est exigé au moment du départ, uniquement par carte de crédit, telle que Visa, MasterCard, American Express avec un solde suffisant pour couvrir le montant de la caution. Un dépôt de garantie supplémentaire peut être exigé pour la location d'un kit Wifi/GPS ou d'un GPS.

Les cartes de débit ou de paiement telles que les cartes EuroCard/Check ou les cartes de crédit prépayées ne sont

pas acceptées ainsi que les espèces, les chèques de voyage, les cartes à valeur stockée/pré-payées ou les cartes-cadeaux.. Le dépôt de garantie n'est pas prélevé sur la carte de crédit du client au moment du départ, mais le montant est mis en "attente", il doit être disponible.

Au retour et à condition que le véhicule de location soit rendu propre à l'intérieur, non endommagé, à l'heure et que toutes les amendes sont réglées, cette "retenue" est levée.

Objets perdus

Le loueur n'est pas responsable des objets laissés dans le véhicule après sa restitution et se réserve le droit d'en faire don ou d'en disposer comme bon lui semble. Les objets laissés ne peuvent pas être envoyés au locataire par la poste.

Animaux de compagnie

Les animaux de compagnie sont autorisés. Le locataire est responsable de tous les dommages et peut être tenu de payer un supplément pour un nettoyage spécial.

Stockage des bagages

Un service limité de consigne (une valise par personne et pas d'équipement de sport) est disponible aux endroits suivants : Dallas, Las Vegas, Los Angeles, Orlando, New York, San Francisco et Bellingham (Seattle). Aucune garantie de stockage de bagages n'est faite pour les autres centres de location.

Pour faciliter les procédures de prise en charge et de restitution des véhicules, il est recommandé de transporter les bagages dans le véhicule. Le stockage des bagages se fait aux risques et périls du locataire et n'est pas disponible pour les one-ways.

La capacité de la navette de courtoisie est limitée et peut obliger les locataires ayant un excédent de bagages ou des articles trop grands à les stocker et à les récupérer plus tard à leur hôtel.

UTILISATION DU VÉHICULE ET ASSISTANCE

Responsabilité de la maintenance et de l'utilisation

Le locataire est responsable de l'entretien du véhicule pendant le voyage (vérification du liquide de refroidissement, de l'huile, de la pression des pneus, etc.), ainsi que de la notification immédiate des défaillances mécaniques. Le locataire peut être tenu responsable des dommages mécaniques dus à une négligence d'utilisation ou d'entretien. Les outils pour la réparation des véhicules et le changement des pneus ne sont pas fournis, car les locataires ne sont pas autorisés à effectuer des réparations.

Remboursements

- Dans le cas d'un problème mécanique nécessitant des réparations de plus de \$75, les locataires doivent appeler le service d'assistance routière du loueur pour obtenir une autorisation. Un numéro gratuit est mis à disposition pour toute assistance en cas de problème, de questions, etc.

- Les locataires seront remboursés au retour du véhicule et sur présentation des reçus et de toute pièce remplacée. Aucune réparation de plus de \$75 ne sera remboursée sans autorisation préalable.

Remarque : le remboursement de \$75 ne s'applique pas aux frais de déshivernage ou d'hivernage.

- Dans le cas où il manquerait des articles dans la cuisine ou dans les kits individuels, ou par exemple si un locataire a besoin d'une couverture supplémentaire ou doit remplacer un article pour le véhicule comme un tuyau d'eau, un tuyau d'égout, etc., le locataire peut acheter ces articles sans autorisation préalable et sera remboursé au retour sur présentation de reçus valables, à condition que le total ne dépasse pas 75 \$.

- Les véhicules d'accompagnement ne sont pas éligibles à une indemnisation.

- Toute communication pour la réparation, le dépannage, le remplacement d'un ou plusieurs éléments lors du voyage doit être effectuée avec l'assistance routière du loueur. Les éventuels dédommagement liés doivent être discutés avec l'équipe du centre de location retour.

- Pour pouvoir prétendre à un remboursement pour perte d'utilisation du véhicule, le locataire doit avoir suivi toutes les instructions, conseils et/ou recommandations de réparation du service d'assistance du loueur. Tous les problèmes liés à la perte d'utilisation d'un véhicule doivent être vérifiés et validés par un atelier de réparation pré-autorisé et/ou par le personnel du centre de location au retour du véhicule. Aucun remboursement pour perte d'utilisation ne sera accordé s'il est déterminé que les problèmes étaient dus à une erreur du locataire.

- Pour prétendre à un remboursement pour perte d'utilisation, les locataires doivent retourner le véhicule au centre de location de retour réservé, dans l'état dans lequel ils l'ont reçu, faute de quoi des frais de récupération et des pénalités seront facturés.

- Les dysfonctionnements de la radio, la climatisation, le réfrigérateur, le générateur, le four à micro-ondes, les appareils électroménagers, le régulateur automatique de vitesse et de pas, ne sont pas considérés comme des pannes mécaniques.

- Les locataires sont responsables de tous les frais de téléphone cellulaire encourus et sont encouragés à utiliser le numéro sans frais 24h/24 d'assistance.

- Réclamations : les demandes de remboursement doivent être reçues par écrit avec toutes les pièces justificatives au plus tard 30 jours après le retour du véhicule au centre de location pour pouvoir être prises en considération pour une indemnisation.

Assistance routière

L'assistance sur route (OTRS) est disponible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. Le personnel d'assistance peut également être contacté par e-mail.

L'assistance sur route est un service fourni par le loueur aux locataires. Son équipe n'est pas autorisée à déterminer les remboursements. Toute considération de remboursement ne peut être effectuée que par le responsable du centre de location retour.

Dans certaines circonstances, les locataires peuvent recevoir un véhicule de remplacement. Le loueur, à sa seule

discrétion, se réserve le droit de déterminer si, où et quand un échange de véhicule aura lieu.

Si les locataires enfreignent les lois applicables ou les termes et conditions de location en conduisant en état d'ébriété, sous l'influence de drogues, ou s'ils s'endorment au volant ou conduisent par négligence, ils seront responsables de tous les coûts liés au remplacement, au remorquage et à la réparation du véhicule endommagé. La responsabilité financière du locataire comprend, mais sans s'y limiter, le véhicule de location.

Restrictions de voyage

Les locataires ne sont pas autorisés à se rendre dans certaines régions en raison des conditions routières, des conditions météorologiques extrêmes, de catastrophes naturelles, d'alertes de sécurité et de la disponibilité de l'assistance. Les restrictions sont sujettes à changement sans préavis et sont déterminées uniquement par le loueur. Les locataires sont tenus de connaître et de respecter les restrictions de voyage et de s'informer des éventuelles conditions changeantes. Le loueur, au mieux de ses capacités, fournira au locataire autant d'informations que possible au moment de la prise en charge, mais n'est pas responsable des retards ou détours que le locataire pourrait rencontrer.

La violation de ces restrictions de voyage annule les options d'assurance et de couverture selon les termes et conditions du contrat de location.

Les déplacements sur des routes non publiques, non pavées et / ou «forestières» ne sont autorisés à aucun moment. Voyager dans ou traverser la Vallée de la Mort n'est pas autorisé en juillet et août. Les températures au sol peuvent atteindre 60°. Les locataires peuvent être tenus de signer et d'accepter les restrictions de la Vallée de la Mort à leur départ. Les voyages sont autorisés aux risques et périls du locataire et uniquement avec l'achat de l'assurance responsabilité civile automobile du Mexique (MALI) du loueur, disponible dans tous les sites du sud-ouest. Cependant, il n'y a aucun remboursement pour les réparations, la perte d'utilisation du véhicule ou les franchises pour les dommages subis au Mexique. Les voyages n'y sont pas autorisés à New-York et Manhattan. Les voyages sont autorisés aux risques et périls du client en Alaska et dans le nord du Canada. Cependant, il n'y a aucun remboursement pour les réparations ou la perte d'utilisation du véhicule. Les voyages pendant les mois d'hiver sont autorisés. Cependant, des conditions de gel peuvent survenir au printemps et à l'automne en altitude, elles doivent être anticipées et des mesures de précaution doivent être prises. Les locataires sont responsables de tout dommage dû au gel des systèmes par le froid. Par mesure de précaution, à certains endroits, l'eau peut être remplacée par un antigel pour empêcher les systèmes d'eau de geler. Les locataires ne sont alors pas autorisés à utiliser les systèmes d'eau, y compris les toilettes ou la douche, jusqu'à ce qu'ils se soient rendus dans des zones avec des températures constamment supérieures à zéro. Dans le cas où les locataires souhaitent remplacer l'antigel par de l'eau, ils peuvent réhiverner ou déshiverner le véhicule. Remarque: Les frais d'hivernage ou de déshivernisation, généralement jusqu'à 150 \$, sont à la charge du locataire. Voyager pendant les mois d'été ou à des températures extrêmes peut mettre à rude épreuve les systèmes du véhicule tels que les climatiseurs de toit et de tableau de bord, le générateur et le réfrigérateur. Le Loueur maintient sa flotte de camping-cars pour s'adapter à toutes les conditions météorologiques, cependant, les locataires doivent être conscients que les performances des systèmes des camping-cars dans des conditions extrêmes ne peuvent pas être garanties. Les climatiseurs de toit ne refroidissent que l'intérieur du camping-car jusqu'à un maximum de 20 degrés de moins que la température extérieure. En raison de l'augmentation de l'incidence des vols, les véhicules ne doivent pas être laissés sans surveillance dans les villes de Montréal, Ottawa et Québec. Il est recommandé de laisser le véhicule stationné sur un terrain de camping et d'utiliser les taxis ou les transports en commun. Les locataires prévoyant de voyager dans ces zones doivent en informer le centre de location avant le départ. Les locataires qui retournent le véhicule de location à un endroit autre que celui réservé et confirmé, sans autorisation préalable, ou qui abandonnent le véhicule de location, seront facturés de frais de récupération et d'une pénalité.

Circulation sur le Golden Gate Bridge, routes à péage, amendes

Le locataire est responsable de toutes les infractions routières, amendes, frais de péage ou contraventions encourus pendant la période de location.

- Contraventions : le locataire peut payer les contraventions lui-même, ou bien choisir de remettre la contravention au centre de location à son retour pour traitement et paiement. En plus du montant de la contravention, le locataire devra payer des frais de traitement administratif de \$25 par infraction.

En cas de non-paiement ou de non-remise de toute contravention au loueur, le locataire est responsable du montant de l'amende majoré des pénalités de retard. De plus, les locataires peuvent être facturés jusqu'à \$250 par infraction pour le traitement administratif.

- Routes à péage / Golden Gate Bridge : le loueur facturera au locataire le montant du péage PLUS des frais de traitement supplémentaires allant jusqu'à \$25, sur la carte de crédit du locataire. Ce service n'inclut pas les contraventions de circulation ou les infractions de stationnement.

Consommation de carburant et GPL

Les frais de carburant sont à la charge du locataire. Les réservoirs d'essence et de gaz propane liquide sont pleins à la prise en charge du véhicule et doivent être retournés pleins. Dans le cas contraire la différence sera estimée et le locataire sera facturé.

Aucune réclamation n'est acceptée quant à la consommation de carburant. La consommation de carburant variera selon où et comment le véhicule est conduit. Aucune réclamation n'est acceptée quant à la consommation de carburant si le locataire est surclassé dans une unité plus grande.

Changements de véhicules

Le loueur se réserve le droit de substituer des modèles similaires, plus performants ou plus longs; exemple un C22 peut être remplacé par un C28.

Aucun remboursement pour quelque raison que ce soit (augmentation de la consommation de carburant, frais de ferry, frais de camping, etc.) ne sera accordé en raison de la longueur ou de la taille accrue du véhicule remplacé. Si un véhicule plus petit ou moins bon marché est proposé et accepté, la responsabilité sera limitée au

remboursement de la différence de prix entre le modèle réservé et payé et le modèle reçu lors de la prise en charge. Aucun remboursement ne sera accordé si un véhicule de taille ou de classe inférieure est demandé par le locataire lors de la prise en charge.

Lors de la pré-réservation de terrains de camping, les clients doivent envisager le remplacement de leur véhicule par une unité plus grande.

Générateur

Tous les types de véhicule sont équipés d'un générateur 110 volts.

L'utilisation du générateur n'est pas requise pour le fonctionnement normal du véhicule. Les locataires ont la possibilité de facturer les frais par nuit de location pour une utilisation illimitée, ou par heure, frais alors calculés au retour. Les frais sont payables au centre de location. L'utilisation de prises de courant pour recharger les téléphones, etc., est de la responsabilité des clients.

Les frais de générateur prépayés au retour du véhicule ne sont pas remboursables.

Changements

Toute réservation n'est pas transférable à un autre locataire.

Toute modification des modalités de réservation, qu'il s'agisse des dates de voyage, de la durée ou de la taille du véhicule, entraînera des frais de service de \$50 sans les taxes.

Toute modification engendre un nouveau calcul du tarif journalier et peut générer une nouvelle réservation avec annulation de la réservation initiale et donc entraîner des frais d'annulation. Le nouveau tarif sera calculé en utilisant le tarif de valeur le plus récent.

Les changements de nom des locataires seront traités comme une annulation avec une nouvelle réservation, sauf si le locataire qui a initialement effectué la réservation est présent au moment du départ.

Les locations consécutives pour un même locataire seront considérées comme deux locations distinctes. Un locataire ne peut pas réserver deux locations consécutives dans le but de bénéficier d'une réduction des taxes ou d'une offre spéciale qui ne s'appliquerait pas autrement.

En cas de changement de date, les nouvelles dates de voyage doivent tomber dans la même année civile. Le report de la date de location à l'année civile suivante sera traité comme une annulation et fera l'objet de frais. Les frais d'annulation appliqués seront basés sur les dates de voyage initialement demandées.

Frais d'annulation

- Annulation plus de 48 jours avant le départ : sans frais (sauf one-way*)
- Annulation 48 à 19 jours avant le départ : 400 \$ HT
- Annulation 18 à 10 jours avant le départ : 840 \$ HT
- Annulation moins de 10 jours avant le départ, le jour du départ : aucun remboursement**

*La location one-way entraîne systématiquement une surcharge de 300\$, en plus des frais applicables ci-dessus.

** Le cas d'un locataire ne se présentant pas le jour du départ ou refusant un véhicule au départ est considéré comme une annulation et ne permet aucun remboursement.

Frais d'annulation des réservations de groupe

Pour toute annulation le locataire doit le notifier auprès de CampingCar Online, des frais spéciaux s'appliquent.

Litige

Le prestataire se réserve le droit d'effectuer un changement de véhicule pour un autre approprié au nombre d'occupants. Ceci ne constituant pas une rupture de contrat et n'autorisant pas le locataire à prétendre à un quelconque dédommagement. Les photos ne sont pas contractuelles et le choix des véhicules se fait par catégorie et non par modèle.

Les présentes conditions générales sont soumises au droit français. Tout litige résultant de l'exécution, de l'interprétation ou de l'application du contrat de voyage sera porté devant la juridiction compétente du lieu du siège social de la société CampingCar Online.